

Barème établi le 1<sup>ER</sup> Février 2025

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 4 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires pour la location d'un studio	200 € TTC Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	2 Mois de loyers TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 4 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires pour la location d'un studio	200 € TTC Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	2 Mois de loyers TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

## Barème Honoraires de Location baux commerciaux / professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 10 % TTC du montant du loyer annuel TTC charges comprises

### Barème Actes administratifs

Rédaction d'un bail sans recherche d'un locataire	250 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail à la charge du demandeur	90€ TTC
En cours de bail rédaction d'un nouveau bail	150 € TTC
Avis de valeur	120 € TTC

## HONORAIRES DE GESTION au 1<sup>er</sup> Février 2025

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	<b>6.5 %</b>	<b>8.5%</b>	<b>9.5%</b>	
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>5.42%</b>	<b>7.08%</b>	<b>7.92%</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	●	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	●	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	●	●	2,50 € TTC / mois / CRG
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	150 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	●	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	2% du loyers HC dans la limite de 3 € TTC/m <sup>2</sup> (logement vide) 5 € TTC/m <sup>2</sup> (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	50 € TTC/dossier
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	●	100 € TTC
<b>Assurance Loyers Impayés *</b>	○	○	○	<b>3.5 % des Sommes encaissées</b>

- Prestation comprise dans le montant des honoraires
- Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%
- Prestation complémentaire payable à l'acte
- \* Prestation optionnelle

SARL SG au capital de 10000€- SIREN 902 338 342 R.C.S de CASTRES  
CP 8102 2021 000 000 0106 Caisse de Garantie GALIAN 89 RUE DE LA Boétie  
750008 PARIS  
Compte séquestre transaction : CA N)00771610730  
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante